



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation des villes au changement climatique - Aménagement urbain

Question écrite n° 12511

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les évolutions en matière d'aménagement urbain dans le contexte de changement climatique. Météo France fait état d'une augmentation, depuis les années 1980, du nombre de vagues de chaleur en France, de leur durée et de leur intensité. L'institut estime, selon des projections climatiques, que la fréquence de ces épisodes pourrait encore s'accroître d'ici la fin du XXI^e siècle ; le phénomène devenant par ailleurs de plus en plus extrême. Ces épisodes caniculaires constituent un enjeu de santé publique, pour les populations urbaines en particulier. Ces territoires forment en effet des îlots de chaleurs en raison de la prééminence des surfaces minérales dans les aménagements publics, les bâtiments et l'habitat. Dans ce contexte, elle lui demande ainsi comment l'État entend accompagner l'adaptation des territoires urbains, notamment à travers le Plan Climat, afin d'atténuer les effets de l'îlot de chaleur urbain.

Texte de la réponse

Les vagues de chaleur font en effet partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants au regard de la vulnérabilité de nos sociétés et de l'évolution attendue au XXI^e siècle. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur en France est sans équivoque : les vagues de chaleur recensées depuis 1947 à l'échelle nationale ont été deux fois plus nombreuses au cours des 34 dernières années que sur la période antérieure. Pris de manière indépendante, aucun événement climatique ne peut être attribué en tant que tel au changement climatique. Toutefois, les travaux de recherche établissent que le changement climatique vient modifier la probabilité d'occurrence de certains aléas. En métropole, on peut ainsi anticiper que, dès la période 2021-2050, les vagues de chaleur estivales deviendront plus fréquentes, plus longues et plus intenses, avec des évolutions plus marquées encore pour le quart Sud-Est de la France. D'ici la fin du siècle, pour le scénario tendanciel, un épisode tel que celui de l'été 2003 deviendrait courant, voire serait régulièrement dépassé, tant en intensité qu'en durée. De nombreuses villes sont confrontées au phénomène d'« îlot de chaleur urbain », qui désigne l'excès des températures de l'air observé régulièrement, près du sol, dans les zones urbaines en comparaison avec les zones rurales qui les entourent. L'été, on peut ainsi observer des différences de température de l'ordre de 4 °C en moyenne entre Paris intra-muros et sa périphérie. En période de canicule, cette différence peut atteindre 8 °C. Ce phénomène est principalement dû à la présence massive de surfaces artificielles (béton, asphalte) qui emmagasinent la chaleur dans la journée et la restituent la nuit, ce qui limite le refroidissement nocturne. Axe 19 du Plan climat, le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique en cours de finalisation prévoit d'agir sur l'adaptation du bâti pour favoriser sa résilience aux risques sanitaires dans un urbanisme intégrant le changement climatique, notamment en utilisant les labels existants voire des moyens réglementaires. S'appuyer sur des solutions urbanistiques et architecturales innovantes permet en effet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain et de renforcer le confort du bâti sans avoir recours à la climatisation qui, en réchauffant l'air extérieur, aggrave le problème. Il s'agit par exemple de travailler sur la forme de la ville et son aménagement (renforcement des zones végétalisées, de la présence de l'eau et du recours à des matériaux réfléchissants), sur la configuration des quartiers (hauteur des bâtiments, orientation

bioclimatique) et d'améliorer la conception et la réhabilitation thermique des bâtiments (matériaux, ventilation naturelle).

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12511

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 septembre 2018](#), page 8452

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2018](#), page 9426